

RGS GP3 GENERAL PURPOSE CLEANER

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le Règlement sur les produits dangereux (HPR) DORS Canada / 2015-17

SECTION 1: PRODUIT ET LA IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom Chimique	Mélange
N° CAS	Mélange
Nom Commercial	RGS GP3 GENERAL PURPOSE CLEANER
Code du produit.	10-501243

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Produit de nettoyage
Utilisations Déconseillées	Aucun

Identification de la société	Spray Products Corporation P.O. Box 737 Norristown, PA 19404 Pizazz International Promotions, Inc 106-950 Alsgard St Kelowna, BC V1X 7J2 Canada
Téléphone	(610) 277-1010
Fax	(610) 277-4390
Email (personne compétente)	sds@sprayoproducts.com

Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence	Transport d'urgence: CHEMTREC 24 hr. 1-800-424-9300 / 1 (703) 527-3887 (Collect calls accepted)
----------------	---

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

HPR/WHIMIS 2015/GHS Classification	Gaz liquéfié
------------------------------------	--------------

Éléments d'étiquetage

Symbole de Danger



Mention(s) d'Avertissement

ATTENTION

Mention(s) de Danger

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Mention(s) de Mise en Garde

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Autres dangers

Aucun

RGS GP3 GENERAL PURPOSE CLEANER

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux	% wt. *	N° CAS	Classification des dangers
Propane	1 - 5	74-98-6	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (*)
Butane	1 - 5	106-97-8	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (*)
Ethanol	1 – 2	64-17-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2: H319
Methanol	<1	67-56-1	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301, H311, H331 STOT SE 1; H370 (Le nerf optique, Le système nerveux central)
2-Butoxyethanol	1 - 5	111-76-2	Acute. Tox. 4; H302, H312, H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2a; H319

Autres informations - Aucun

* Le pourcentage exact retenu comme un secret commercial.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



Description des premiers secours

Inhalation

Transporter la victime hors de la zone contaminée. Si la victime respire difficilement, la placer sous oxygène. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

Contact avec la Peau

En cas de contact de la substance avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non attribué

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

-Moyens d'Extinction Appropriés

Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

-Moyens d'extinction à Proscrire

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réceptif pressurisé: peut éclater si chauffé.

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu.

RGS GP3 GENERAL PURPOSE CLEANER

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Couvrir les déversements avec un matériau absorbant inerte.Placer dans un conteneur pour élimination ou récupération.
Référence à d'autres sections	Aucun
Autres informations	Aucun

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
-Température de stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
-Matières incompatibles	Ce produit doit être stocké à l'écart des fortes sources de chaleur et des produits chimiques oxydants.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Produit de nettoyage

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE.	N° CAS	(8 h TWA)		(VLE)		Remarque:
		OEL (Canada)	TLV (ACGIH)	OEL (Canada)	TLV - (ACGIH)	
n-Butane	106-97-8	800 ppm	250 ppm	-----	-----	-----
Propane	74-98-6	1000 ppm	Aspyx.#	-----	-----	#
Ethanol	64-17-5	1000 ppm	-----	1000 ppm	1000 ppm	-----
Methanol	67-56-1	200 ppm	200 ppm	250 ppm	250 ppm	Skin
2-Butoxyethanol	111-76-2	20 ppm	20 ppm	-----	-----	-----

#Assurer la teneur minimale en oxygène de l'atmosphère de travail.

Méthode de surveillance recommandée

NIOSH 1500 (hydrocarbons, B.P. 36 - 216 °C); NIOSH 1400 (Alcohols I); NIOSH 1403 (Alcohols IV)

Contrôles de l'exposition

RGS GP3 GENERAL PURPOSE CLEANER

Contrôles techniques appropriés

Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante pour que les niveaux d'exposition aux poussières, aux fumées ou à la vapeur, par exemple, contenues dans l'air restent inférieurs aux seuils recommandés.

Équipement personnel de protection

Protection des yeux/du visage



Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).

Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)



Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable (Caoutchouc nitrile).

Protection respiratoire



En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Thermal hazards

Non requis normalement.

Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Rien de connu

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide / Gaz liquéfié
Couleur.	Clear
Odeur	Non disponible
Seuil Olfactif (ppm)	Non disponible
pH	Non disponible
Point de Fusion (°C) / Point de Congélation (°C)	Non disponible
Point/intervalle d'ébullition [°C]:	Not available
Point d'Eclair (°C)	-104 (Propane)
Taux d'Evaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable Aérosol
Limites d'Explosivité	Non disponible
Pression de Vapeur (Pascal)	ca. 95×10^4 (Propane)
Densité de Vapeur (Air=1)	ca. 1.56 @ 0°C (Propane)
Masse volumique (g/ml)	Non disponible
Solubilité (Eau)	Non disponible
Solubilité (Autre)	Non disponible
Coefficient de Partage (n-Octanol/eau)	Non disponible
Température d'Auto-Inflammabilité (°C)	450 (Propane)
Température de Décomposition (°C)	Non disponible
Viscosité Cinématique (cSt)	<20
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Autres informations	Non disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans les conditions normales.
Stabilité chimique	Stable.
Possibilité de réactions dangereuses	Non attribué.
Conditions à éviter	Éviter tout contact avec une source de chaleur ou d'inflammation.

RGS GP3 GENERAL PURPOSE CLEANER

Matières incompatibles
Produit(s) de décomposition dangereux

Agents oxydants forts
Rien de connu

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Itinéraire d'expositions: Inhalation, Contact avec la Peau, Contact avec les yeux

Mélanges

Toxicité aiguë LD50 >5000 mg/kg-bw
Irritation / Corrosivité Provoque une sévère irritation des yeux.

Substances dans les préparations / mélanges

Methanol (CAS# 67-56-1)

Toxicité aiguë * LD50 (oral, monkey): 7000 mg/kg-bw
LD0 (oral, rat): \geq 2528 mg/kg-bw
LC50 (inhal., cat, 6-hours): 43.68 mg/L
LC50 (inhal., monkey, 4-hours): 52 mg/L
L'ingestion peut endommager le nerf optique.
Peut provoquer des vertiges et de la somnolence

Irritation

Peut provoquer une irritation oculaire.

Sensibilisation

Non sensibilisant pour la peau.

Toxicité à dose répétée

NOAEC (2-yr. inhal., mouse): \geq 1.3 mg/L

Toxicité pour le développement

Négatif. Not a specific developmental toxin.

Toxicité pour la reproduction

Négatif. Not a specific reproductive toxin.

Mutagénicité

Négatif

Cancérogénicité

L'agent n'est probablement pas cancérogène pour l'homme.

Autres informations

* ATE (oral) = 100 mg/kg
* ATE (dermal) = 300 mg/kg
* ATE (inhalation) = 3 mg/L

Propane (CAS# 74-98-6):

Toxicité aiguë Inhalation: LC50 = 1237 mg/L (2-hr, mouse, gas)
Irritation/Corrosivité Pas de preuve d'effets irritants lors d'utilisation et de manipulation normales.

Sensibilisation

Non sensibilisant pour la peau.

Toxicité à dose répétée

NOAEC: \geq 19678 mg/m³ (28-day, rat, Effets systémiques)
LOAEC: 21641 mg/m³ (28-day, rat, effects: Poids corporel)

Cancérogénicité

Pas de données. Il est peu probable de présenter un danger cancérogène à l'homme.

Mutagénicité

Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.

Toxicité pour la reproduction

Non attribué

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique:

A court terme LC50 (96 heures): >100 mg/L (*Poissons*)
À long terme NOAEC (28 jours): >100 mg/l (*Poissons*) QSAR

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Se renseigner auprès de spécialistes ou auprès des autorités locales.

RGS GP3 GENERAL PURPOSE CLEANER

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transports terrestres (TDG)	Transport maritime (IMDG)	Transports aérien (OACI/IATA)
numéro ONU,	1950	1950	1950
Désignation officielle de transport	Aérosols, non inflammable	Aérosols, non inflammable	Aérosols, non inflammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.2	2.2	2.2
Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Dangers pour l'environnement	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC: Non applicable

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Ce produit a été classé conformément à la section 12 de la CPR et le FDS contient toutes les informations exigées par la CPR.

Canada (DSL / NDSL) - Tous les produits chimiques listés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

Date de préparation: January 28, 2018

Mention(s) de Danger et Phrases de Risque Énuméré dans: SECTION 2:/ SECTION 3:

Mention(s) de Danger

- H220: Gaz extrêmement inflammable.
- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H301: Toxique en cas d'ingestion.
- H302: Nocif en cas d'ingestion.
- H311: Toxique par contact cutané.
- H312: Nocif par contact cutané.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H318: Provoque des lésions oculaires graves.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330: Mortel par inhalation.
- H331: Toxique par inhalation.
- H332: Nocif par inhalation.
- H335: Peut irriter les voies respiratoires.
- H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils en matière de formation : Aucun.

Disclaimer: We believe the statements, technical information and recommendations contained herein are reliable, but they are given without warranty or guarantee of any kind. The information contained in this document applies to this specific material as supplied. It may not be valid for this material if it is used in combination with any other materials. It is the user's responsibility to satisfy oneself as to the suitability and completeness of this information for the user's own particular use.